

## SÉNAT DE BELGIQUE.

---

SÉANCE DU 26 MAI 1884.

---

### Rapport de la Commission de l'Intérieur, chargée d'examiner le Projet de Loi portant érection de la commune de Haesrode.

---

(Voir les n<sup>os</sup> 166 et 207, session de 1883-1884, de la Chambre des Représentants.)

---

Présents : MM. le Baron DE SELYS LONGCHAMPS, Président; BIART, COLLET, le  
Baron DE CROMBRUGGHE DE LOORINGHE et MONTEFIORE LEVI, Rapporteur.

MESSIEURS,

Dès 1850, de nombreux habitants du hameau de Haesrode, dépendant de la commune de Bierbeek, demandaient la séparation d'avec cette dernière, et leur demande fut renouvelée en 1880 ; les pétitionnaires se basaient sur un ensemble de raisons détaillées dans l'Exposé des motifs du Projet de Loi qui vous est soumis et principalement sur ce qu'une distance de plus d'une demi-lieue sépare les deux agglomérations, et que Haesrode, déjà érigé en paroisse distincte, possède une école primaire, une église, un cimetière et des ressources suffisantes pour assurer tous les services publics. Après la séparation, Bierbeek conserverait une contenance de 2000 hectares et une population de 1952 habitants, tandis que Haesrode aurait une superficie de 1750 hectares environ et une population de 1089 habitants.

La commune de Bierbeek, qui s'était opposée à la séparation en 1850 et en 1880, s'y rallie en 1883, en demandant seulement une modification de la délimitation proposée ; de même le Commissaire d'arrondissement et le Conseil provincial, après s'être opposés à la séparation lors des premières instructions, se sont ralliés au Projet de Loi.

Ces considérations ont paru suffisantes à votre Commission, pour l'engager à vous proposer, Messieurs, l'adoption, par 3 voix et 1 abstention, de ce Projet de Loi lequel a été voté par la Chambre des Représentants par 62 voix contre 39.

*Le Rapporteur,*  
MONTEFIORE LEVI.

*Le Président,*  
EDM. DE SELYS LONGCHAMPS.